Politique de concurrence. 31ème rapport 2001

2002/2142(COS) - 29/04/2002 - Document de base non législatif

OBJECTIF : présentation du 31ème rapport de la Commission sur la politique de concurrence.
CONTENU : en 2001 une intense activité a été déployée dans les trois domaines de la politique de concurrence : les ententes, les abus de position dominante et les aides d'État. Le nombre total de nouvelles affaires s'est élevé à 1036 (contre 1211 en 2000), dont 284 affaires d'ententes et d'abus de position dominante (297 en 2000), 335 affaires de concentration (345 en 2000) et 417 affaires d'aides d'État (569 en 2000). La diminution du nombre total d'affaires représente donc une tendance globale qui reflète la légère diminution des affaires dans le domaine des ententes et abus de position dominante, la première diminution des affaires de concentration depuis plusieurs années et une baisse sensible du nombre des affaires d'aides d'État. Le nombre total des affaires clôturées s'est élevé à 1 204, dont 378 dans des affaires d'ententes et d'abus de position dominante, 346 dans des affaires de concentration et 480 dans des affaires d'aides d'État. À noter que le nombre des affaires clôturées (378) est largement supérieur au nombre des nouvelles affaires (284). Le léger ralentissement des concentrations et des alliances examinées par la Commission en 2001 reflèter le ralentissement général de la situation économique dans le monde industrialisé et la façon différente dont les milieux d'affaires perçoivent le succès des récentes fusions et acquisitions. Pour la première fois depuis 1993, le nombre des concentrations notifiées à la Commission a baissé, mais il reste néanmoins beaucoup plus élevé qu'en 1999. Il faut noter que les affaires dans ce domaine deviennent de plus en plus complexes et les marchés de plus en plus concentrés. Le nombre des nouvelles affaires nécessitant des enquêtes approfondies, notamment, a augmenté plus rapidement que le nombre total des affaires. Dans le domaine des aides d'État, le nombre de notifications a baissé d'environ 30 % et les nouvelles affaires d'aides non notifiées ont diminué d'environ 45 % par rapport à 2000, alors que les demandes d'examen d'aides ont pratiquement quintuplé. Toutefois, le nombre des procédures engagées est demeuré stable (66 en 2001, contre 67 en 2000). Les décisions finales négatives ont légèrement augmenté (31 en 2001, contre 26 en 2000). Le nombre des affaires en cours a également augmenté (de 584 en 2000 à 621 en 2001). Le rapport souligne que l'introduction de l'euro, le 1er janvier 2002 et la perspective de l'élargissement, rendent nécessaire la modernisation des règles sur les ententes et abus de position dominante, les concentrations et les aides d'État, afin de permettre à la Commission d'adapter son action à un environnement économique en rapide évolution. En 2001, plusieurs décisions prises dans des affaires d'ententes secrètes ont mis en évidence le souci constant de la Commission de s'attaquer aux comportements manifestement anticoncurrentiels des entreprises dans un grand nombre de secteurs. En outre, la Commission a continué à accorder une attention toute particulière à l'ouverture des marchés sur lesquels la concurrence n'est pas encore complète, tout en garantissant des conditions égales pour tous et en maintenantles services d'intérêt général. L'action de la Commission dans le domaine des concentrations intervient dans un contexte de mondialisation et de complexité croissante des affaires. Afin de garantir que le système européen de contrôle des concentrations soit en mesure de faire face aux défis soulevés par ces concentrations de dimension mondiale ainsi qu'à ceux liés à l'élargissement de l'Union européenne, la Commission procède actuellement à un réexamen approfondi du règlement sur les concentrations. Un document de consultation (livre vert) couvrant des aspects liés aux compétences, aux procédures et au fond des affaires a été publié en décembre 2001. Dans le domaine des aides d'État, de nettes améliorations ont été obtenues dans le domaine de la transparence en 2001, avec l'adoption d'un tableau de bord des aides d'État et l'ouverture au public d'un registre des aides d'État en ligne. La politique de mise à jour et de modernisation des règles sur les aides d'État de la Commission s'est poursuivie avec l'adoption de nouvelles règles sur les aides d'État au capital-investissement et avec le réexamen des règles dans trois secteurs : les aides à l'emploi, les aides à la recherche et au développement et les aides aux grands projets régionaux d'investissement. Une attention particulière a été accordée à l'entrée en vigueur des deux règlements sur les exemptions par catégorie dans le domaine des aides aux PME et des aides à la formation, ainsi qu'au règlement sur les aides de minimis. La Commission est très attentive aux aspects liés à la concurrence du prochain élargissement et elle doit travailler en collaboration avec les pays candidats afin de s'assurer que les mêmes règles s'appliqueront avec une égale efficacité dans l'ensemble

de l'Union élargie. Le rapport souligne enfin l'importance que la Commission attache à tous les aspects du droit de la politique de concurrence liés aux consommateurs et commente les principales décisions prises en 2001 dans ce domaine.